

DU JEUDI 11 SEPTEMBRE AU VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2025 DE 21H À 6H

DIRECTION DES DEPLACEMENTS
ET DES AMÉNAGEMENTS URBAINS
Date d'effet : 11/09/2025
CéB / CLB

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° A 2025/1639

Travaux de réfection des enrobés provisoires - Interdictions temporaires de circulation et restrictions temporaires de la circulation Avenue des Etats-Unis et boulevard de la Reine et restrictions temporaires de la circulation rues Victor Bart, du Général Pershing et avenue de Saint-Cloud

LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° D 2020.05.18 du 27 mai 2020 du Conseil municipal concernant les délégations de compétences du Conseil municipal au Maire, prévues à l'article L.2122-22 du code susvisé,

Vu l'arrêté n° A 2023/234 du 3 février 2023 donnant « délégations de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles – mandature 2020-2026 »,

Vu le code de la route,

Vu le règlement général de la circulation sur la voie publique à Versailles,

Considérant la demande formulée par l' **entreprises EUROVIA** – rue Louis Lormand 78320 La Verrière cedex en vue d'effectuer des travaux de réfection des enrobés provisoires,,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures restrictives en matière de circulation afin de permettre la réalisation de ces travaux,

ARRÊTE

Article 1: **La circulation est interdite aux véhicules de transport de marchandises du jeudi 11 septembre 2025 21h, au vendredi 12 septembre 2025, 6h :**

Avenue des Etats-Unis, de la chaussée axiale nord vers la chaussée latérale nord côté des numéros impairs à hauteur du n° 45/47

Article 2: **Le tourne à gauche est interdit du jeudi 11 septembre 2025, 21h au vendredi 12 septembre 2025, 6h :**

Avenue des Etats-Unis, chaussée latérale nord vers la rue de la Ceinture.

Déviations vers le carrefour entre la rue Victor Bart et l'avenue des Etats-Unis chaussée latérale nord mise en place par l'entreprise responsable des travaux.

Article 3: **Le tourne à gauche depuis la rue Victor Bart vers l'avenue des Etats-Unis chaussée latérale nord est interdit du jeudi 11 septembre 2025, 21h au vendredi 12 septembre 2025, 6h.**

Déviations par l'avenue des Etats-Unis chaussée axiale mise en place par l'entreprise responsable des travaux.

Article 4: **Neutralisation de l'arrêt de bus sis avenue des Etats-Unis à hauteur du n° 41 et création d'un arrêt de bus provisoire, rue du Général Pershing, côté des numéros impairs au droit du n° 1 du jeudi 11 septembre 2025, 21h au vendredi 12 septembre 2025, 6h.**

Article 5: **Limitation de vitesse à 30 km/h du jeudi 11 septembre 2025, 21h au vendredi 12 septembre 2025, 6h :**

Rue du Général Pershing, au droit du n° 2 jusqu'à hauteur de la bretelle d'accès à l'Université, avenue des Etats-Unis chaussée latérale nord et dans ce sens

Article 6: **Neutralisation des voies de gauche dans les deux sens de circulation du jeudi 11 septembre 2025, 21h au vendredi 12 septembre 2025, 6h :**

Avenue des Etats-Unis, chaussée axiale, dans sa partie comprise entre le carrefour avec les boulevards de la Reine et de la République jusqu' à hauteur du n° 31.

Article 7: **Neutralisation de la voie de tourne à gauche du jeudi 11 septembre 2025, 21h au vendredi 12 septembre 2025, 6h :**

Avenue des Etats-Unis, chaussée axiale dans sa partie comprise entre le retour du n° 155, boulevard de la Reine et le carrefour entre l'avenue des Etats-Unis et les boulevards de la Reine et de la République et dans ce sens.

Article 8: **Le tourne à gauche est interdit du jeudi 11 septembre 2025, 21h au vendredi 12 septembre 2025, 6h :**

Avenue des Etats-Unis, chaussée axiale vers le boulevard de la République.

Déviations par l'avenue des Etats-Unis chaussée axiale et la place Alexandre 1^{er} mises en place par l'entreprise responsable des travaux.

Article 9: **Neutralisation des deux voies de circulation avenue des Etats-Unis, chaussée axiale nord et basculement sur une voie côté chaussée axiale Sud à hauteur du n° 35 jusqu'à hauteur du n° 25, du jeudi 11 septembre 2025, 21h au vendredi 12 septembre 2025, 6h.**

Article 10: **La circulation des véhicules de toute nature est interdite, sauf riverains, du jeudi 11 septembre 2025, 21h au vendredi 12 septembre 2025, 6h :**

Boulevard de La Reine, chaussée axiale, du carrefour avec la rue de Provence au carrefour avec l'avenue des Etats-Unis et le boulevard de la République et dans ce sens.

Déviations par la rue de Provence mise en place par l'entreprise responsable des travaux

Article 11: **L'accès au boulevard de la Reine depuis le carrefour avec l'avenue des Etats-Unis chaussée axiale et le boulevard de la République, est interdit du jeudi 11 septembre 2025, 21h au vendredi 12 septembre 2025, 6h.**

Déviations par l'avenue des Etats-Unis chaussée axiale, l'avenue de Saint-Cloud, chaussée axiale et la rue de Provence

Article 12: **La largeur des voies de circulation est réduite sur une voie de circulation du jeudi 11 septembre 2025, 21h au vendredi 12 septembre 2025, 6h :**

Avenue des Etats-Unis, chaussée axiale côté des numéros impairs, côté terre-plein à hauteur du n° 5 jusqu'au débouché de la Place Alexandre 1^{er} et dans ce sens.

Avenue de Saint-Cloud, chaussée axiale côté des numéros impairs côté terre-plein du débouché de la Place Alexandre 1^{er} jusqu'à hauteur du n° 91 et dans ce sens.

Article 13: Une signalisation temporaire sera mise en place par l'entreprise responsable des travaux au moins 48 heures avant leur démarrage. Elle devra être conforme aux dispositions en vigueur édictées par les Arrêtés Interministériels relatifs à la signalisation routière. L'entreprise sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation. Le présent arrêté devra être affiché sur les lieux.

Article 14: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 15: M. le Directeur Général des services de la Ville et M. le commissaire général, chef de la circonscription d'agglomération de Versailles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À l'Hôtel de Ville, le 4 septembre 2025